



# CLDR de Saint-Léger

## *Compte-rendu – séance du 20 mars 2025 à l'administration communale de Saint-Léger*

### **Participants :**

- Pour les membres de la CLDR (12) : voir liste en annexe 1  
*dont pour le Collège communal : Vinciane Gigi (bourgmestre), Stéphane Agostini (échevin)*
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Nicolas Lecuire et Fabienne Zevenne

### **Ordre du jour :**

- Rapport annuel de l'Opération de Développement Rural
  - Suivi des actions et projets :
    - Point sur la convention espaces de convivialité de Saint-Léger et Châtillon
    - Point sur les actions diverses (donnerie, rezo pouce, nature, culture)
  - CLDR : bilan 2024
  - Définition de la programmation triennale
- Divers

### **Annexe**

- Liste de présences

# 1. Rapport annuel 2024

Toute commune étant en cours d'opération de développement rural est tenue chaque année d'envoyer un rapport annuel auprès de l'Administration du DR. Le contenu de ce rapport annuel porte sur différents éléments :

- Situation générale de l'ODR,
- Rapport d'activités de la CLDR
- Programmation triennale

Le PCDR a été approuvé par le GW le 22/11/2018, pour une validité de 10 ans.

Il reste actuellement moins de 4 années de mise en œuvre.

A l'occasion de l'arrivée d'une nouvelle majorité, le travail d'analyse de la CLDR sera particulièrement approfondi (dans l'esprit d'un bilan à mi-parcours).

## Suivi de la convention (PM-2-003 – création d'aires de convivialité dans les villages)

- Auteur désigné le 27/12/2021
- Réunion de coordination demande de convention le 28/06/2022
- Convention faisabilité signée le 19/12/2022
- Présentation de l'avant-projet aux habitants le 09/03/2023
- Présentation de l'avant-projet à la CLDR le 24/05/2023
- Présentation au comité d'accompagnement le 16/11/2023
- Approbation par la Direction du Développement Rural le 01/12/2023
- Validation de la soustraction de la parcelle de Châtillon du régime forestier fin 2023.
- Dépôt d'une demande de permis pour la partie « Choupa » fin 2024



Le projet comprend différents espaces interconnectés : place Choupa à Saint-Léger, football à Châtillon et entrée de Meix-le-Tige. En raison du timing du projet de centre sportif à Meix-le-Tige, la Commune a demandé à soustraire l'espace de Meix du projet (une note justificative à ce propos devra accompagner le dossier projet).

**Subside** : Convention en développement rural. Le subside obtenu est plafonné à 400 000 euros (80 % d'un montant maximum de 500 000 euros). Le montant des travaux (TVAC) est estimé pour Choupa à 169 000 euros et pour Châtillon à 748 000 euros. Le délai pour le

dépôt du projet définitif complet à l'administration est de 24 mois à dater de la notification de la convention qui a eu lieu le 10/01/2023 (signée le 19 décembre 2022). Nous sommes donc hors délai. L'aspect « terrain multisport » n'entre pas dans le subside DR.

## Propositions du nouveau Collège :

- ⇒ Agrandir le terrain multisports et développer la composante parking

Sur base de l'expérience du terrain multisport de Saint-Léger, estimé trop petit par ses utilisateurs, la Commune souhaite envisager un terrain plus grand (40 m). Il sera disposé dans l'autre sens et s'intégrera ainsi sur le site sans devoir modifier les fonctionnalités. Cela ne remet pas tout le projet en question et au contraire cela appuiera la fonction « jeunesse » de l'espace en répondant aux besoins des adolescents. Le cabanon festif sera bien conservé. Grâce à un système de réservation/location, le terrain multisport sera réservé aux familles qui utilisent le cabanon. Hors de ces moments, il sera accessible à tous. La piste de pétanque est estimée superflue car il en existe déjà dans le village. Par contre des agrès de fitness pourraient être pertinemment ajoutés. Les places de parking prévues semblent insuffisantes pour une bonne utilisation du site. Le Collège propose d'en disposer de chaque côté de l'espace. Le Collège propose aussi d'en profiter pour mieux aménager l'espace des sources du Ton.

## Précisions FRW

Il est signalé que le projet de Choupa ne pourra pas avancer tant que le projet de Châtillon n'avance lui-même, puisque les deux composantes sont liées.

La FRW précise que le terrain multisport ne pourra pas être financé en développement rural. Un subside Infraspport peut par contre être sollicité. Différentes exigences seront alors à respecter (ex : taille suffisante, mise en place d'un comité de gestion citoyen).

Le remodelage du projet aura des conséquences en termes de timing : l'auteur devra préalablement s'atteler à la réorganisation et détailler l'impact financier des changements. L'avant-projet devra ensuite être validé par l'administration, voire par la Ministre. Les changements devront être justifiés au regard des besoins, montrer que le projet reste bien similaire dans ses fonctionnalités et justifier également la question du dépassement des délais.

- ⇒ Une rencontre avec le SPW sera organisée au plus vite (courant avril) pour préciser la démarche. Une esquisse sera demandée à l'auteur, qui participera également à cette réunion.
- ⇒ La démarche Infraspport sera entamée également au plus tôt par l'introduction d'un dossier

## Questions et réactions de la CLDR

- Nuisances sonores : la plus grande crainte de la CLDR est que l'espace génère des nuisances sonores, et plus particulièrement le terrain multisport puisque des cas sont connus où les voisins se plaignent et n'en peuvent plus (ex : Rachecourt). Sur un terrain multisport, les sources de nuisances sonores sont diverses et doivent toutes être anticipées (impacts ballons au sol, impacts grillage, voix et cris). Le merlon suffisait à réduire les sons liés à un petit terrain, mais il ne sera pas suffisant pour un

terrain plus grand. Les filets sont à préférer au grillage. Le nombre de personnes utilisant le terrain devra être réglementé, ainsi que les heures d'utilisation.

- Vu le relief du terrain, il est important de s'assurer précisément des possibilités concrètes de réalisation du terrain multisport
- Une grande attention doit être portée à l'utilisation aisée par les citoyens : complémentarité des fonctions, notamment utilisation complémentaire entre le terrain multisport et les autres zones de convivialité ; éviter toute appropriation (ex : football) ; mise en place d'un comité citoyen actif (avec des riverains et des élus)
- Être vigilant à l'entretien et la sécurité pour l'entièreté du site

⇒ **La CLDR valide les changements apportés au projet** et indique que le projet gagnera en qualité. La CLDR encourage toutefois la commune à faire avancer le dossier rapidement

## Actions en cours

### Rappel des projets de type immatériels contenus dans le PCDR.

PI-1-001	Aménagement du territoire de demain
PI-1-002	Plateforme des acteurs culturels
PI-1-003	L'énergie autrement
PI-1-004	Lancement de dynamiques citoyennes de transition
PI-1-005	Naturapiculture
PI-2-001	Accompagnement et animation économiques et touristiques
PI-2-002	Mobilité active, sécurisée et durable
PI-2-003	Action de communication pour une meilleure connaissance de l'agriculture
PI-3-001	Soutien, promotion et fédération des activités associatives
PI-3-002	Inventaire, valorisation et promotion du petit patrimoine populaire
PI-3-003	Amplification de l'effort de prise en charge des enfants et de la jeunesse

Il s'agit d'actions continues, sur lesquelles la CLDR fait régulièrement le point

### Focus sur les actions du lot 1 :

#### 1) Aménagement du territoire de demain

Le Collège se penche actuellement sur cette question et des démarches seront mises en œuvre dans les années à venir.

#### 2) Plateforme des acteurs culturels

Le projet consiste à fédérer les acteurs culturels du territoire afin d'encourager les collaborations, d'étoffer la programmation et d'améliorer la communication (ex : agenda des manifestations). Les rencontres entre acteurs culturels ont débouché lors de l'élaboration du PCDR sur un partenariat avec le CEC Tribal souk pour prendre en charge cette fédération des acteurs et l'organisation d'événements et ateliers divers (Ex : festival Léo des arts,

marche des philosophes). La convention a été renouvelée récemment par la commune suite à une rencontre avec Tribal souk. Une relance est envisagée, mais celle-ci ne doit pas se limiter aux ateliers (un atelier chant est envisagé ; l'atelier théâtre est confié pour sa part à Sophie Magnette qui l'organise de manière privée), mais reprendre des projets fédérateurs et ambitieux du type « Léo des arts ».

### Questions et réactions de la CLDR

- Précisions d'un membre impliqué dans cette dynamique : un groupe culture avait été constitué en collaboration avec Tribal souk. Ce groupe a cherché dans un premier temps tous les artistes actifs et tous les lieux susceptibles d'accueillir des représentations. Un groupe facebook a alors été constitué et diverses actions concrètes ont été mises en œuvre, dont le Léo des arts (qu'il faudrait en cas de reprise élargir dans ses thématiques et ne pas programmer en même temps que la brocante)
- Beaucoup d'acteurs et de propositions existent, mais elles sont trop disparates
- La première étape sera de réunir les gens. Il faudra définir le moyen de communication (le premier GT s'était basé à la fois sur un toutes-boîtes général et sur des invitations ciblées). Dans la communication, être vigilant, précis et interpellant.
- Importance de trouver un moteur, une personne qui endosse le rôle de « M. ou Mme culture » sur le territoire. Tribal souk apporte ses ressources (des liaisons, son personnel d'une personne et demie) mais un relais local est nécessaire.
- Des idées d'actions sont partagées par les membres : réaliser un parcours artistique permanent (ex : à la rouge eaux, en s'intéressant à l'interaction art-eau), projections originales et jeux d'éclairages sur des infrastructures telles que le château d'eau et les lavoirs, circuits interactifs comme Totemus.

### 3) L'énergie autrement

Comité PAEDC – action « Nourrir Saint-Léger »

+ développement continu d'actions pour l'énergie : panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics, primes aux particuliers,

#### 4) Lancement de dynamiques citoyennes

Etape 1 : groupe St-Léger en transition - Réalisation d'actions diverses : cycle d'informations zéro-déchet, donnerie, sensibilisation dans les écoles, initiation du système d'autostop organisé (lancement en avril 2024), gratiférias

Etape 2 : fonds d'impulsion Citoyens en action : appel à projets citoyens (lancé chaque année depuis 2020).  
CLDR = comité de sélection



**La Commune soutient vos initiatives en faveur de la rencontre, de la solidarité et de la transition écologique!**

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, la Commune de Saint-Léger soutient des actions locales portées par des groupes d'habitants ou des associations locales (jusqu'à 750 euros par projet).

#### A vos projets !

Informations (formulaires et règlement) : [site.communal.saint-leger.be](http://site.communal.saint-leger.be)  
Contact :  
Geneviève Poncélet  
Rue du Château 19  
6745 Saint-Léger  
+32 (0) 83 48 02 32  
[genevieve.poncélet@saint-leger.be](mailto:genevieve.poncélet@saint-leger.be)



#### Réflexions CLDR

- ⇒ Donnerie : renouvellement actuel des bénévoles. Très grand intérêt de la population. Le lieu est agréable et il y a toujours du monde. Très fonctionnel, mais il reste important de veiller à encourager les bons comportements et de mieux mettre en évidence les bénévoles. Complémentarité avec la vestiboutique du CPAS.
- ⇒ Autostop : l'application n'est actuellement pas satisfaisante. L'élargissement à un ensemble de communes induit des complexités en regard du projet original qui était centré sur la commune. Il serait intéressant de réaliser une action spécifique au territoire communal (Rallye) en impliquant des personnes motivées
- ⇒ Citoyens en action : les mêmes actions reviennent souvent pour des compléments et ce n'est pas un souci car le nombre de demandes reste limité.

#### 5) Naturapiculture

Etape 1 : groupe d'action nature : visites terrains, cap hirondelles, concours photos.

Etape 2 : appel à projet BiodiverCité (depuis 2021) : pré fleuri, parcours du miel, journal de classe du petit gaumais,...

Pour l'instant nous n'avons aucune information sur la poursuite de la subvention BiodiverCité.

### Activités de la CLDR

Date des réunions (2025)	Nombre de présents	Ordre du jour
5 février	21 membres de CLDR + 2 extérieurs	Rapport annuel de l'ODR
23 mai	18 membres CLDR + 5 extérieurs	Fonds d'impulsion Citoyens en action : comité de sélection Réflexion maison Guillaume + logements tremplins

#### Historique de la composition de la CLDR

CLDR mise en place en 2016

- Délibération CC du 18 mai 2016
- 32 citoyens + 6 élus

#### Renouvellement en 2021

- Délibération CC du 24 mars 2021
- 28 citoyens + 6 élus
- ½ anciens membres
- Changement Joseph Chaplier
- Xavier Klein (CC du 28/02/2022)
- 4 démissions : Coralie Mahin, Patrick Demazy, Boris Toni, Anais Willot
- NB : la marge suffisante en terme de proportion élus/citoyens a permis de ne pas devoir renouveler trop souvent la composition

#### Vue sur la participation des membres :

Très bon niveau de participation  
Seuls quelques membres semblent avoir décroché

Tableau des participations 2021=>2024 (p = présent ; e = excusé ; a = absent)

Nom	Prénom	Statut CLDR	20210401	20210603	20220222	20220524	20220607	20230209	20230624	20231120	20240205	20240205
Fiorello	Anne-Marie		p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
Forthomme	Fabian	Quart communal	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
Jacob	Monique	Quart communal	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
Marchal	Michel	Quart communal	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
Trinteler	Jean-Louis		p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
Collet	Samuel		p	p	p	p	p	p	p	a	p	p
Evrard	Gérard		p	p	p	e	p	p	p	p	p	p
Michel	Stany		p	p	p	a	p	p	p	p	p	p
Van Branteghem	Bérengère		p	p	p	p	p	p	p	e	p	e
Verkaeren	Céline		p	p	p	e	e	p	p	p	p	p
Gigi	Vinciane	Quart communal	p	p	p	p	p	e	e	e	p	p
Godard	Jean-Marie		p	p	p	p	a	a	p	a	p	p
Delcour	Alain		p	a	a	p	p	p	p	p	p	a
Courteaux	Micheline		e	e	p	p	p	p	e	p	e	p
Thiry	Didier		p	e	p	e	p	p	e	a	p	p
Gavroy	Laurence		e	p	a	p	p	p	e	a	p	p
Moors	Eric		p	p	e	a	p	a	a	p	p	p
Henroz	Jean-Claude		p	p	a	a	p	p	p	a	e	a
Michel	Jean		p	p	e	e	a	e	p	e	p	p
Laplanche	Iwan		p	p	p	e	p	e	a	a	a	a
Hissette	Léon		e	e	p	e	p	a	p	a	p	e
Schumacker	Jean-Pol		e	p	a	p	a	e	a	p	p	a
Thomas	Eric	Quart communal	p	p	a	a	a	p	e	e	e	p
Lefevre	Muriel		e	e	a	e	p	p	p	a	p	e
De Becker	Pierre		p	a	a	a	a	p	e	e	p	p
Klein	Xavier	Quart communal			p	e	p	p	e	e	a	a
Schadeck	Elodie		e	p	a	a	a	a	a	a	a	a
Bilocq	Dominique		a	e	a	a	a	a	a	a	a	a
Monhonvalle	Marie-Laure		a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Sevrin	Francine		a	a	a	a	a	e	a	a	a	a

NB : Francine Sevrin souhaite pouvoir reprendre sa participation active. Elle signale toutefois qu'elle n'est pas toujours pas disponible les lundis et les jeudis.

#### Début 2025



Le quart communal va être très prochainement renouvelé  
Moment idéal pour actualiser les membres citoyens

- ⇒ Les membres régulièrement absents seront contactés par courrier pour connaître leur volonté ou non de poursuivre
- ⇒ Sur base des réponses, une analyse de la composition restante sera menée afin d'identifier les villages sous représentés et réaliser l'appel à candidats en ciblant les volontés si besoin

## Programmation triennale

### Rappel de la programmation triennale de 2024 :

- 2024 : création d'un parcours-détente en forêt (PM-3-009)
- 2025 : création de logements-tremplins (PM-2-006)
- 2026 : création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002)

### Méthode de travail pour la réflexion en CLDR

- Parcours de l'ensemble des projets matériels par la FRW avec indication claire des réalisations déjà effectuée et des possibilités de subventionnement (notamment en DR)
- En parallèle, les membres de la CLDR choisissent, dans une grille individuelle reprenant l'ensemble des intitulés, 3 projets qui leur semble à mettre en œuvre les prochaines années
- La réflexion est suivie d'un vote à main levée et une discussion pour établir la programmation triennale

### Parcours des projets avec informations synthétiques de la FRW

LOT 1	
1. Saint Léger : création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume	= Bâtiment multifonctionnel (salle, cuisine, ateliers, bureaux tremplins, bibli, SI...). Convention obtenue mais la commune a renoncé officiellement aux subsides (délibéré à l'unanimité). Le SPW a été contacté et indique qu'il est impossible de relancer cette fiche. Aucune voie (addendum, autre fiche) ne semble envisageable.
2. Création d'un réseau de voies lentes	= Liaisons lentes et fonctionnelles entre villages et avec communes voisines. Liaison estimée prioritaire : Saint-Léger-Virton, mais la majorité est sur Virton (573 m sur Saint-Léger) et Virton n'a actuellement pas de PCDR. Les liaisons intra communales, et surtout les venelles sont par contre réalisables
3. Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à St Léger	Imaginé à l'arrière de l'église de St Léger, un bâtiment comprenant 8 appartements et une salle commune. Objectifs : qualité de



	vie des personnes âgées, installation des jeunes, entraide et solidarité
<b>LOT 2</b>	
1. Création d'un centre médical	Pour contrer la menace de diminution des médecins. Projet initié dans le cadre de l'ODR : regroupement de médecins, obtention d'un subside « cabinet médical rural » à l'ancienne gendarmerie de Saint-Léger. Puis réalisé par un privé, donc arrêt du projet communal.
2. Création d'un atelier rural	Atelier permettant l'émergence de nouvelles activités économiques. Il était prévu que le bâtiment s'implante dans la future zone d'activité (fourneau Lakman) qui faisait l'objet d'une procédure de modification du plan de secteur
3. Création d'aires de convivialité dans les villages	Convention stade demande permis – introduction projet définitif
4. Valorisation de la vallée du Lac	Aménagement de la zone de loisir et de parc s'étendant à proximité du lac de Conchibois (centre d'intérêt majeur), par le développement d'équipements ludiques, de convivialité et de loisirs (ex : bike park, parcours d'éveil, zones de détente et minigolf)
5. Création de réseaux de chaleur	Création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie centralisée aux plaquettes de bois locales. Un réseau idéalement dans chaque village. A Saint-Léger : prévu entre maison guillaume et administration.
6. Création de logements tremplins	Logement pour jeunes ménages, favorisant leur installation. NB : double emploi avec logements intergénérationnels
7. Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions	Contenu : Bornes de recharge véhicules électriques (+ vitrine des énergies et technologies nouvelles. Localisation non déterminée
8. Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI	Nouvel espace d'accueil, alors imaginé à Conchibois (dans le complexe rénové ou bâtiment extérieur)
<b>LOT 3</b>	
1. Création d'une maison rurale multiservices	Projet double emploi, retenu vu les multiples demandes dans les autres villages que Saint-Léger. NB : une maison

	multiservices/atelier rural (bureaux tremplins) a été créée sur fond propres à Chatillon (maison Turbang)
2. Création d'une structure de type Centre de Jour pour les personnes âgées	Grosse demande mais difficilement subsidiable. A mettre en lien avec le logement intergénérationnel.
3. Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes	Projet de soutien aux clubs des jeunes locaux en leur permettant l'accès à des locaux communaux. <i>Réalisation</i> : 2021 : Club des jeunes de Châtillon dans la maison Turbang 2022 : CDJ Saint-Léger accueilli les vendredis soirs au local de l'unité scout
4. Création d'un nouvel espace d'accueil de la petite enfance	Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance. Mobiliser les financements nécessaires et les partenaires opérationnels. <i>Réalisation</i> : Un 2023, a été créé un espace d'accueil extrascolaire à Châtillon dans le Cercle Saint-Pierre
5. Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale	Création d'un lieu valorisant les richesses historiques (vie rurale et sidérurgie) de la commune ; en valorisant les collections du cercle d'histoire (actuellement stockées dans la maison guillaume). Lieu envisagé : les usines de la paix (privé).
6. Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente	Réalisation : Création du marché fermier artisanal à St-Léger L'étape deux envisagée dans la fiche est la création d'une halle couverte et d'un espace vitrine
7. Aménagement des entrées de village	Effets de porte et stèles identitaires : sécuriser et mieux mettre en évidence l'appartenance des villages. Souci : voiries régionales
8. Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages	Valorisation et aménagement de points de vue. Projet en liaison directe avec charte paysagère du Parc Naturel.
9. Création d'un parcours détente en forêt	Valoriser le capital forêt et ses bienfaits pour la population : parcours santé et rencontre, finalité également touristique.

## Votes

Intitulé du projet	Votes
<b>LOT 1</b>	
1. Saint Léger : création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume	12 (unanimité)
2. Création d'un réseau de voies lentes	8
3. Création d'un complexe d'appartements de type intergénérationnel à St Léger	6
<b>LOT 2</b>	
1. Création d'un centre médical	Réalisé (privé)
2. Création d'un atelier rural	0
3. Création d'aires de convivialité dans les villages	En cours
4. Valorisation de la vallée du Lac	0
5. Création de réseaux de chaleur	9
6. Création de logements tremplins	0
7. Création d'un espace équipé promouvant l'usage de véhicules à faibles émissions	0
8. Création d'un nouvel espace d'accueil pour le SI	4
<b>LOT 3</b>	
1. Création d'une maison rurale multiservices	0
2. Création d'une structure de type Centre de Jour pour les personnes âgées	/ Pas réalisable en DR et pas de subsides envisageables à l'heure actuelle
3. Création d'espaces dédiés aux clubs des jeunes	/ Beaucoup d'avancées. La Commune rencontre prochainement les jeunes
4. Création d'un nouvel espace d'accueil de la petite enfance	/ Pas réalisable en DR et pas de subsides envisageables à l'heure actuelle
5. Création d'un centre d'interprétation de la sidérurgie et de la vie rurale	0
6. Soutien à la vente de produits locaux par la création d'un espace de vente	1
7. Aménagement des entrées de village	4

8. Aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages	7 (mais pas d'accès à des subsides DR)
9. Création d'un parcours détente en forêt	0

La volonté d'ajouter un projet « maison de village » via un addendum est évoquée et pourrait apporter beaucoup, soit par la rénovation d'une salle existante (la seule salle communale est celle de Châtillon), soit la création sur un autre lieu.

→ **La CLDR approuve cette programmation triennale :**

**2025** : Saint Léger : création d'une maison rurale à caractère multiservices dans la maison Guillaume

⇒ La CLDR est très déçue d'apprendre que cette fiche ne peut à priori pas être réactivée. Elle tient à être entendue sur cette priorité car elle ne s'estime pas suffisamment responsable du choix posé. La Commune cherchera à interroger plus avant le SPW pour faire entendre cette volonté.

En cas d'impossibilité, la réalisation d'un addendum pour une maison de village à un autre endroit sera envisagée (réflexion à préciser)

**2026** : Création de réseaux de chaleur

**2027** : Création d'un réseau de voies lentes (liaisons intra villages et intracommunal)

*Pour la FRW,  
Fabienne Zevenne & Nicolas Lecuivre*

## Annexe 1 : grille de présences

<b>Membres CLDR présents (11)</b>	
Samuel	COLLET
Nicky	COURTEAUX
Gérard	EVRARD
Vinciane	GIGI
Jean-Marie	GODARD
Stany	MICHEL
Eric	MOORS
Didier	THIRY
Jean-Louis	TRINTELER
Bérengère	VAN BRANTEGHEM
Céline	VERKAEREN

<b>Invité (1)</b>	
Stéphane	AGOSTINI

<b>Excusés (4)</b>	
Anne-Marie	FIORELLO
Laurence	GAVROY
Léon	HISSETTE
Muriel	LEFEVRE
Jean	MICHEL
Jean-Pol	SCHUMACKER
Francine	SEVRIN